

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Denis, le 19 décembre 2018

EMPLOI / INSERTION

La Société du Grand Paris, la RATP, l'Établissement Public Territorial Grand - Orly Seine Bièvre et le Département du Val-de-Marne s'engagent pour l'emploi local et l'insertion autour des chantiers de la ligne 14 Sud

Thierry Dallard, président de la Société du Grand Paris, Christian Galivel, directeur général adjoint projets, ingénierie et investissements de la RATP, Michel Leprêtre, président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et Christian Favier, président du conseil départemental du Val-de-Marne, ont signé le 19 décembre 2018 une convention pour favoriser l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express, en présence de Laurent Prévost, préfet du Val-de-Marne.

Convaincues que les chantiers exceptionnels du Grand Paris Express doivent favoriser le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois, la Société du Grand Paris et la RATP avaient déjà cosigné le 5 octobre 2015 une Charte d'engagement « Responsabilité Sociale des Entreprises » pour la réalisation des marchés du Grand Paris.

Dans le prolongement des objectifs de cette charte, et dans le but d'enclencher de véritables actions d'insertion professionnelle, de formation et d'accès à l'emploi au plus près des publics, les signataires de la convention pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express se sont engagés mercredi 19 décembre 2018 dans une démarche commune pour que les travaux du prolongement au sud de la ligne 14 soient source d'emplois durables pour les habitants des territoires traversés.

« C'est la 4^e convention de partenariat que nous signons dans le Val-de-Marne et la 10^e avec les territoires de la métropole et les communautés d'agglomération. Depuis son lancement, le Grand Paris Express a considérablement contribué à l'insertion professionnelle des Franciliens. Ainsi, déjà 681 personnes ont bénéficié de contrats en insertion pour la réalisation du nouveau métro, dont 71 en formations qualifiantes en 2018. Sur la ligne 15 Sud, cela représente 579 personnes en insertion depuis le début des travaux. Plus de 348 Val-de-Marnais sont en insertion sur les chantiers de la ligne 15 Sud et de la ligne 14 Sud, dont 330 sur la seule ligne 15 Sud. Le Grand Paris Express bénéficie également à 170 entreprises du Val-de-Marne, dont 128 PME, mobilisées sur les chantiers de la ligne 15 Sud. »

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

« Nous nous sommes battus pour que ces nouveaux transports profitent aux habitants. Cette convention pour l'insertion et l'emploi concernant le prolongement de la ligne 14 leur profitera pleinement, nous pouvons nous en féliciter. Alors que le taux de chômage est de 14% sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, les questions d'emplois, d'insertion et de formation sont l'une de nos priorités. Une telle convention nous permettra de répondre en partie aux besoins des habitants en travaillant en proximité, main dans la main avec les villes du territoire. »

Michel Leprêtre, président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Contacts presse :

Société du Grand Paris : Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40

Service de presse RATP : servicedepresse@ratp.fr - 01 58 78 37 37

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre accompagnera ainsi les entreprises attributaires des marchés de la ligne 14 Sud du Grand Paris Express dans la mise en œuvre des clauses sociales, coordonnera les acteurs locaux de l'emploi afin de sensibiliser et mobiliser les publics sur les opportunités liées à ces chantiers, de mettre en place des actions de formation et de favoriser le recrutement au plus près des chantiers.

Le Grand Paris Express, un moteur pour l'emploi

Dans le cadre des travaux liés au prolongement Sud de la ligne 14, la RATP intègre des clauses d'insertion dans les marchés de travaux. Ce sont ainsi 460 000 heures d'insertion qui sont prévues par la RATP et ses entreprises prestataires sur ce prolongement. Sur les 4 marchés de génie civil déjà attribués au printemps - dont trois traversent le territoire Grand-Orly Seine Bièvre - 29 personnes ont déjà réalisé 10 300 heures d'insertion.

« La RATP intègre depuis 10 ans des clauses d'insertion sociales à ses marchés, avec la conviction que les travaux qu'elle mène doivent profiter de manière locale et pérenne aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour les prolongements Sud et Nord de la ligne 14 ce sont ainsi plus de 700 000 heures d'insertion qui seront réalisées par les entreprises attributaires, au travers d'une quarantaine de marchés différents. Le fait même que cette initiative soit menée en collaboration avec les 5 départements franciliens traversés témoigne de la capacité de la RATP à fédérer et dynamiser les territoires autour des projets qu'elle porte. »

Catherine Guillouard, présidente-directrice générale du groupe RATP

« Le lancement du prolongement de la ligne 14 à Orly est une grande et belle victoire pour le Val-de-Marne et les val-de-marnais. Nous nous sommes engagés pleinement pour la réalisation du Grand Paris Express dès 2006, avec la création de l'association « Orbival, un métro pour la banlieue ». Aujourd'hui les chantiers des lignes 15 Sud et 14 Sud sont engagés, et ils font partie des plus grands investissements de notre pays pour les transports publics. Et nous sommes toujours mobilisés pour obtenir au plus vite le lancement du chantier de la ligne 15 Est. Il est très important que ces très grands chantiers permettent au plus grand nombre possible de val-de-marnais d'avoir accès à l'emploi. Je suis intervenu en ce sens à de très nombreuses reprises au sein du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris. Je suis donc très heureux de la signature de cette convention, en particulier pour tous les val-de-marnais qui vont travailler sur ce grand et beau projet d'intérêt général. »

Christian Favier, président du conseil départemental du Val-de-Marne

« Les services de l'État sont pleinement engagés aux côtés de la Société du Grand Paris, de la RATP, des territoires et du département pour relever ce défi de la construction du métro de demain et permettre aux habitants du Val-de-Marne de profiter des opportunités que représente ce chantier historique. Ils suivent le respect des engagements pris en matière d'accès à l'emploi, d'insertion des personnes les plus en difficultés et d'accès des PME aux marchés de sous-traitance. Pôle emploi a par ailleurs mis en place une organisation spécifique aux chantiers du Grand Paris Express pour mieux répondre aux besoins des entreprises. »

Laurent Prévost, préfet du Val-de-Marne

En 2017, la Société du Grand Paris a déjà signé 9 conventions pour le développement de l'emploi avec les territoires traversés par les chantiers des lignes 15 Sud et 16 du Grand Paris Express ; elle avait notamment signé une convention avec le territoire Grand-Orly Seine Bièvre le 27 juin 2017. Au 31 octobre, 150 habitants du territoire Grand-Orly Seine Bièvre avaient été mobilisés en parcours d'insertion sur les chantiers de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express et plus particulièrement sur les deux lots de génie civil en cours sur leur territoire. Sur l'ensemble des chantiers du Grand Paris Express, ce sont 681 franciliens qui ont bénéficié à cette date des emplois en insertion (dont 579 sur la ligne 15 Sud, 29 sur la 14 Sud et 73 sur la ligne 16).

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

À propos de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la RATP

Par convention intervenue le 24 février 2015, la Société du Grand Paris a transféré temporairement à la RATP la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au prolongement Sud de la ligne 14 (hors gare d'Orly) qui nécessitent la réalisation ou l'adaptation des ouvrages suivants :

- La réalisation de près de 15km de tunnel neuf à l'aide de trois tunneliers, et le creusement du tunnel de liaison avec la ligne existante sur 150m par des méthodes traditionnelles
- La construction de 5 gares nouvelles
- La réalisation d'ouvrages annexes au nombre de 12 qui servent d'accès pompiers, d'ouvrages de ventilation, de poste d'épuisement et de redressement principalement
- La réalisation d'un nouveau Site de Maintenance et de Remisage (SMR)
- L'adaptation des ouvrages existants de la RATP (dont notamment l'arrière gare d'Olympiades, l'actuel atelier de maintenance de la ligne 14, et la station Maison-Blanche de la ligne 7 du métro)
- Le déploiement de systèmes adaptés à la nouvelle configuration de la ligne 14 de Saint-Denis Pleyel à Orly.

La Société du Grand Paris conserve :

- Les relations territoriales
- Le pilotage des procédures de déclaration d'utilité publique
- La maîtrise du foncier
- Les projets immobiliers connexes et les opérations de construction ou d'aménagement autour des gares.

Contacts presse :

Société du Grand Paris : Guy-Arnaud Behiri – gbehiri.quai3@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40

Service de presse RATP : servicedepresse@ratp.fr - 01 58 78 37 37